

Objectif Oman

Février 2020



Faits saillants

- *Le nouveau Sultan Haitham Bin Tarik a dévoilé les grandes lignes de sa politique économique*
- *Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les investissements étrangers*
- *Nette hausse de l'excédent commercial français vis-à-vis d'Oman en 2019*
- *Total signe un accord pour l'exploration de gaz non associé dans le bloc 12*

CLIMAT DES AFFAIRES

Le nouveau Sultan Haitham Bin Tarik a dévoilé les grandes lignes de sa politique économique

A l'occasion de son allocution prononcée le 23 février 2020, le Sultan Haitham Bin Tarik a présenté les grandes lignes de sa politique économique sur la base des orientations définies dans la stratégie Vision Oman 2040 : équilibre financier, diversification économique et durabilité de l'économie nationale. Pour ce faire, les autorités devront « revoir entièrement le travail des entités publiques, afin d'améliorer leur performance et leur efficacité » et veilleront à « optimiser l'utilisation des ressources financières du pays pour favoriser la réduction de la dette et la hausse des revenus ». Une attention particulière sera également apportée « aux petites et moyennes entreprises [...] notamment celles basées sur l'innovation, l'intelligence artificielle et les technologies de pointe ». Enfin, les autorités devront « développer un cadre national global pour le recrutement » destiné à améliorer le fonctionnement et la flexibilité du marché de l'emploi, dans les secteurs public et privé.

Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les investissements étrangers

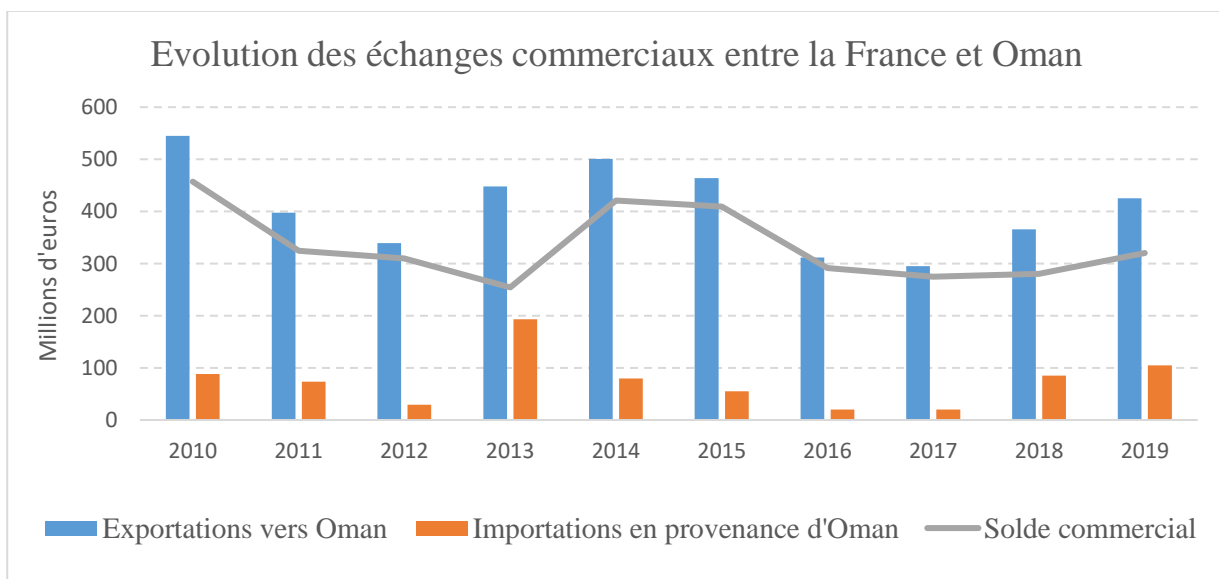
Publiée en juillet 2019 (décret Royal No. 50/2019), la nouvelle loi omanaise régissant les investissements étrangers en Oman – *New Foreign Capital Investment Law (New FCIL)* – est officiellement entrée en vigueur en janvier 2020. Rédigée avec le soutien de la Banque Mondiale, la *New FCIL* vise à développer l'investissement étranger en Oman en assouplissant les conditions d'investissement et en offrant un cadre réglementaire plus protecteur aux investisseurs. Mesure phare de la nouvelle loi, la suppression de l'obligation d'association avec un partenaire omanais (sponsor) devrait désormais permettre aux investisseurs étrangers de détenir jusqu'à 100% du capital d'une entreprise omanaise contre un maximum de 70% précédemment. Toutefois, certains secteurs considérés comme stratégiques seront totalement fermés aux investisseurs étrangers et d'autres seront toujours soumis à une obligation de participation omanaise. La liste exacte de ces secteurs, ainsi que les modalités pratiques de la nouvelle loi, seront précisées dans des décrets d'application du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MOCI) attendus d'ici juillet 2020. Certaines sources évoquent toutefois d'ores et déjà des restrictions de l'investissement étranger pour 37 activités, dont celles de taxi, de tailleur, de laverie, de réparation automobile, de transport, de coiffure, de pêche et de recrutement. Au-delà de la suppression de l'obligation de sponsorat, la *New FCIL* prévoit plusieurs autres mesures destinées à promouvoir l'attractivité du Sultanat auprès des investisseurs internationaux, notamment : la création d'un Centre de Services pour les Investissements, désormais interlocuteur unique des investisseurs étrangers (et locaux) pour les procédures d'enregistrement et

d'obtention des permis et licences, la suppression du montant minimal requis pour les investissements étrangers (150 000 OMR auparavant) et l'approbation unique des projets stratégiques (grands projets immobiliers, infrastructures routières et portuaires, projets d'énergies renouvelables) par le seul Conseil des ministres. Les dérogations prévues par l'ancienne loi pour les zones économiques spéciales et les « projets nationaux » autorisés par le MOCI, ainsi que dans le cadre du Conseil de coopération du Golfe et des accords de libre-échange bilatéraux, sont maintenues. Si les orientations proposées par la *New FCIL* semblent aller dans la bonne direction, celle-ci devra toutefois démontrer dans la pratique sa capacité à être bien plus qu'un simple effet d'annonce destiné à rassurer des investisseurs étrangers éprouvés par la dégradation du contexte économique local (net resserrement de la politique d'omanisation des emplois, contraintes de localisation de plus en plus fortes, hausse des retards de paiements, etc.). A noter que l'OCDE a dégradé fin janvier la notation risque-crédit d'Oman, passée de 4 à 5 (sur une échelle allant de 1 à 7).

INFORMATIONS MACROECONOMIQUES ET FINANCIERES

Nette hausse de l'excédent commercial français vis-à-vis d'Oman en 2019

Le commerce bilatéral entre la France et Oman s'est élevé à 530 M EUR en 2019, en hausse de +17,4% par rapport à 2018. Cette progression résulte à la fois de la hausse de nos exportations (425 M EUR en 2019 ; +16,2% en g.a.), toujours portées par le secteur aéronautique, et de l'accroissement des importations françaises, à 105 M EUR (+22,8%), à la faveur de la hausse de nos achats de produits pétroliers raffinés et coke (82% des importations françaises). Dans ce contexte, notre excédent commercial vis-à-vis d'Oman a progressé de +14,2%, à 320 M EUR en 2019 (contre 285 M EUR en 2018). Oman constitue dès lors le 29^{ème} excédent commercial bilatéral de la France – à noter par ailleurs que les chiffres comptabilisés du commerce bilatéral franco-omanais sont « sous-estimés » par le rôle de plateforme régionale joué par Dubaï, principale porte d'entrée des exportations vers Oman. Malgré cette hausse des échanges commerciaux en 2019, la part de marché française continue de s'afficher en net recul sur longue période, passant de 2,4% en 2002 à 0,7% sur les onze premiers mois de 2019 (25^{ème} rang), derrière les Emirats arabes unis (43,3%), la Chine (7%), l'Inde (5,3%), et nos principaux concurrents européens, l'Allemagne (2,2%), le Royaume-Uni (1,9%) et l'Italie (1,8%). En 2019, les exportations françaises vers Oman ont été principalement soutenues par les ventes de matériels de transport (35,2% des exportations françaises ; à 150 M EUR) et d'équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique (35,1% ; à 149 M EUR), suivies d'assez loin par les ventes de produits agroalimentaires (6,4% ; 27,2 M EUR), de produits chimiques, parfums et cosmétiques (6,0% ; 25,4 M EUR) et de produits pharmaceutiques (5,5% ; 23,5 M EUR).



Source : Douanes françaises

INFORMATIONS SECTORIELLES

Gaz : Total signe un accord pour l'exploration de gaz non associé dans le bloc 12

Historiquement présent au Sultanat d'Oman en tant qu'actionnaire minoritaire de *PDO - Petroleum Development Oman* (4%), d'*Oman LNG* (5,5%) et de *Qalhat LNG* (2%), *Total* a signé le 19 février 2020 un accord d'exploration et de partage de la production (EPSA) avec le ministère du Pétrole et du Gaz pour l'exploration de gaz non associé dans le bloc 12, en partenariat avec le groupe pétrolier thaïlandais *PTTEP*. *Total*, qui détiendra une participation de 80% dans le bloc 12, sera l'exploitant de la concession de 9 545 km² située à terre dans la partie nord du bloc 6 et au sud de la zone du Greater Barik (incluant les champs de Mabrouk Nord-Est et Mabrouk Ouest). *PTTEP*, également actionnaire de *PDO* (2%) et d'*Oman LNG* (2%) suite à l'acquisition du groupe portugais *Partex*, détiendra les 20% restants. Prévus en deux phases successives sur une période totale de 6 ans, les travaux d'exploration pourraient nécessiter un investissement global estimé à 100 M USD. La signature de cet EPSA s'inscrit dans le cadre plus large de la stratégie de développement des activités gazières de *Total* au Sultanat d'Oman. Pour mémoire, *Total* a signé en mai 2018 un protocole d'accord avec le ministère du Pétrole et du Gaz qui vise à développer les ressources gazières découvertes dans la zone du Greater Barik (blocs 10 et 11), en coopération avec *Shell* et *OQ* (précédemment *Oman Oil E&P*). Ce projet prévoit également la construction et l'opération en association avec *OQ* d'une unité de liquéfaction pour fournir du carburant Gaz Naturel Liquéfié (GNL) de soude aux navires dans le port de Sohar, en conformité avec les nouvelles normes de l'Organisation Maritime Internationale entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Dans un contexte budgétaire tendu, cet accord confirme la volonté des autorités omanaises d'impliquer davantage les grands groupes pétroliers internationaux en tant qu'opérateurs afin de mieux valoriser le potentiel, notamment gazier, du pays. Dans la période récente, *Oxy*, *BP*, *Shell* et *Eni* ont ainsi signé des accords ouvrant la voie à des licences d'exploitation en Oman.

Energie : « la transition énergétique en Oman ne se fera pas sans les banques » (séminaire OFA)

L'*Oman France Friendship Association (OFA)* a organisé le 6 février un événement consacré au financement de la transition énergétique, en présence du vice-ministre du Pétrole et du Gaz, S.E. Salim Nasser Al Aofi, et de représentants de *Société Générale* et du fonds public omanais *Rakiza*. Rappelant la volonté des autorités d'attirer les technologies et capitaux étrangers pour mener à bien la transition énergétique en Oman, le vice-ministre du Pétrole et du Gaz a insisté sur la nécessaire implication des acteurs financiers. De fait, le critère « durabilité » complète désormais systématiquement l'équation rendement/risque lors de toute étude de financement de projet énergétique selon *Société Générale*. Pour mémoire, le Sultanat ambitionne de développer 2,7 GW en capacité installée issue des énergies renouvelables d'ici 2024, dont 2 GW en énergie solaire. Premier projet d'envergure, la ferme solaire d'Ibri d'une capacité de 500 MW est notamment en cours de réalisation par un consortium mené par la société saoudienne *ACWA Power*. En marge de l'événement, le vice-ministre Al Aofi a par ailleurs déclaré que « la production omanaise de pétrole serait peu impactée par l'épidémie mondiale de Covid-19 ». A noter que l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a, pour sa part, fortement révisé à la baisse ses prévisions de demande mondiale de brut pour 2020, attendue désormais à 825 000 barils par jour, au plus bas depuis 2011.



S.E. Salim Nasser Al Aofi

Eau : Haya Water envisage de lancer son premier projet d'usine de traitement des eaux usées en PPP

Haya Water, entité publique en charge de la filière assainissement de l'eau, envisage de lancer en 2020 son premier projet de partenariat public-privé (PPP) pour une usine de traitement des eaux usées à Misfah (Wilayat Bousher). Pour mémoire, *Haya Water* avait demandé au cabinet de conseil KPMG de « préparer et mettre en œuvre le cadre PPP » pour les projets d'assainissement de l'eau suite à la publication de la loi sur les PPP à l'été 2019. La toute nouvelle Autorité publique pour les partenariats et la privatisation (PAPP) a ensuite approuvé l'étude de faisabilité du projet, ouvrant ainsi la voie au processus de passation des marchés. Estimé à 47 M OMR (env. 113 M EUR), le projet envisagé devrait inclure la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une station de traitement des eaux usées d'une capacité de 40 000 m³ par jour à Misfah, ainsi que la construction d'une canalisation de 18 km reliant la nouvelle installation à l'usine de traitement d'Al Ansab pour la gestion de l'effluent traité. Une demande de qualification (*Request for qualification*) pourrait dès lors être publiée au 1^{er} trimestre 2020, suivie au 2nd trimestre d'une demande de proposition (*Request for proposal*). La mise en exploitation de l'usine est prévue fin 2023.

Transport : feu vert pour les projets routiers Rusayl-Bidbid et Batinah Expressway (phase 7)

Le ministère des Transports a conclu le 20 février des accords pour deux projets de développement routier dans le pays d'un montant total de près de 165 OMR (env. 396 M EUR). Signé avec la société omanaise *Galfar Engineering & Contracting*, le premier accord prévoit la construction de deux voies de circulation supplémentaires sur la portion routière *Rusayl-Bidbid* (27 km), qui connecte les autoroutes *Muscat Expressway* et *Sharqiyah Expressway*. D'un montant estimé à 86 M OMR, les travaux devraient durer 30 mois et permettront de porter à terme la circulation sur cet axe à 8000 véhicules par heure. Signé avec la société émiratie *Ghantoot Transport & General Contracting*, le second accord correspond à la 7^e phase du projet d'autoroute *Batinah Expressway*. Il prévoit notamment la construction de plusieurs liaisons routières vers l'autoroute, notamment au départ de la zone économique de *Khazaen* (liaison de 14 km). D'une durée prévue de 36 mois, ce projet est estimé à 79 M OMR.

Tourisme : instauration d'une nouvelle taxe pour les restaurants franchisés en zone touristique

Une nouvelle taxe a été instaurée début 2020 pour les restaurants et cafés opérant sous franchise et « situés dans des zones touristiques ». D'un montant de 4% de la valeur des biens consommés par les clients, cette taxe sera versée au Ministère du Tourisme et s'ajoutera, à Mascate, à la taxe municipale de 5% instaurée en 2018. Confronté à un important déficit budgétaire suite à la baisse des cours du pétrole, le Sultanat doit diversifier ses sources de revenus, encore trop dépendantes du secteur des hydrocarbures. En marge du dernier Sommet de Davos, le ministre du Commerce et de l'Industrie Al Sunaidi rappelait ainsi la volonté des autorités de mettre en place la TVA (5%) en 2021.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Economique de Mascate.

Clause de non-responsabilité

Le Service Economique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les possibles erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique de Mascate

Rédigé par : Pablo Nivon, Fabien Gleizes

Revu par : Fabien Gleizes
Chef du Service Economique de Mascate

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/OM>